

LOCATION VERBALE du Centre de consultations gratuites du
Brûlé.

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames,

Messieurs,

La Commune de Saint-Denis a pris en location, par convention verbale, l'immeuble de Monsieur DEBY Lucien, sis au Brûlé pour servir de centre de consultations médicales gratuites au Brûlé (Le Canal).

Monsieur DEBY étant décédé, je vous demande, en conséquence, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir m'autoriser de continuer cette convention avec sa succession, à compter du 1er Octobre 1958.

Le Premier Adjt ff. de Maire,
Signé: A. GUINGOT.

Adopté à l'unanimité.